

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 mars 2008
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur le déploiement
de l'Opération hybride Union africaine-
Nations Unies au Darfour****I. Introduction**

1. Le présent rapport est établi en application du paragraphe 6 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les 30 jours de l'application du paragraphe 5 de ladite résolution, notamment de l'état des arrangements financiers, logistiques et administratifs concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et des progrès que celle-ci accomplit en vue d'être pleinement opérationnelle. Le rapport porte sur les mesures prises pour atteindre ces objectifs durant le mois de février 2008. Un rapport distinct sera présenté en application du paragraphe 21 de la résolution 1769 (2007).

II. Sécurité

2. Pendant le mois de février 2008, certaines régions du Darfour ont été marquées par une brusque aggravation de la situation sur le plan de la sécurité, tandis que d'autres connaissaient une relative stabilité. L'intensification des hostilités au Darfour-Ouest au cours de la période considérée s'est soldée par d'importants déplacements de population et par des pertes en vies humaines parmi les civils, tout en entravant l'accès du personnel humanitaire aux populations civiles touchées par les combats. Cette situation a été encore compliquée par la présence au Darfour-Ouest de rebelles tchadiens, qui continuent de se regrouper. Bien que le Darfour-Nord et le Darfour-Sud soient restés relativement stables en comparaison, on y a également déploré des incidents isolés qui ont eu des conséquences pour la population civile.

3. Le 8 février au matin, les Forces armées soudanaises et les milices alliées ont lancé une attaque contre Abu Suruj, ancien bastion du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), située au nord d'El Geneina (Darfour-Ouest). Plus de 130 véhicules, des centaines de miliciens, trois hélicoptères d'attaque et au moins un avion Antonov ont participé à cette offensive menée par le Gouvernement. La ville d'Abu Suruj a été en grande partie détruite par les flammes au cours de l'attaque et des milliers de civils ont fui les combats pour se rendre notamment au Tchad et dans d'autres régions voisines. Lors d'une mission d'évaluation effectuée



sur place par la MINUAD et des organismes humanitaires le 12 février, les habitants d'Abu Suruj ont indiqué à l'équipe d'évaluation qu'environ 28 civils avaient été tués lors de l'offensive. Ils ont également déclaré que les forces du MJE avaient fui avant le début des hostilités et que l'attaque semblait avoir pour objectif la destruction du village et pour cible les civils fuyant la zone.

4. Le 8 février également, les forces gouvernementales et les milices ont mené contre Sirba, ville voisine d'Abu Suruj, une attaque conjointe qui a provoqué la mort d'environ 42 civils, dont un chef tribal. Selon la population locale, plusieurs milliers de civils auraient fui Sirba pendant l'offensive et quasiment la moitié de la ville aurait été détruite par le feu. Le 8 février au soir, Seleia, située immédiatement au nord-est de Sirba, a été bombardée par un avion des forces gouvernementales.

5. L'offensive des forces gouvernementales a repris le 18 février, date à laquelle les Forces armées soudanaises et les milices alliées ont attaqué les positions du MJE et du M/ALS-Abdul Wahid à Aro Sharow, Kandare et Kurlongo, situées dans la zone de Jebel Moon (Darfour-Ouest). Pendant ces attaques, un avion Antonov des Forces armées soudanaises a largué au moins cinq bombes sur Aro Sharow et huit autres sur Kandare et Kurlongo. Ces zones abritaient des civils déplacés qui avaient pris la fuite lors des attaques du 8 février contre Abu Suruj, Sirba et Seleia.

6. Les forces gouvernementales se sont concentrées en masse autour de Jebel Moon après les attaques du 18 février. Étaient ainsi concentrés des contingents des Forces armées soudanaises régulières, des combattants des milices alliées, ainsi que de l'artillerie lourde et des avions. De violents combats ont suivi pendant plusieurs jours, les forces gouvernementales attaquant les forces du MJE et du M/ALS-Abdul Wahid, qui contrôlaient la zone de longue date. En raison des hostilités, la MINUAD et la communauté humanitaire n'ont pas été en mesure d'accéder à la zone. Néanmoins, certains éléments indiquent que les combats ont eu de graves conséquences humanitaires pour les civils. Le 22 février, le commandement du MJE et celui du M/ALS-Abdul Wahid ont lancé un appel aux responsables de la MINUAD et aux organismes humanitaires, dans lequel ils demandaient à la MINUAD d'intervenir pour assurer le passage en toute sécurité des civils encerclés par les combats dans la zone de Jebel Moon. Des représentants du Gouvernement ont ensuite indiqué au Représentant spécial commun, Rodolphe Abada, qu'ils étaient disposés à établir, à l'intérieur de la zone qu'ils contrôlaient, une zone d'étape à partir de laquelle les femmes et les enfants pourraient se rendre dans une zone sûre. Des délibérations ont actuellement lieu entre la MINUAD, les organismes humanitaires et les parties au conflit en vue de faire en sorte que les civils encerclés par les combats puissent quitter la zone en toute sécurité et recevoir l'assistance humanitaire nécessaire. Le Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan estime que près de 20 000 civils se trouvent dans cette zone.

7. Selon certaines informations, les civils déplacés de Seleia ne retourneraient pas dans leur ville du fait de la présence d'un grand nombre de soldats des forces gouvernementales dans la zone. D'après la MINUAD, une compagnie de soldats des Forces armées soudanaises est présente à Seleia, tandis qu'une brigade – soit quelque 2 400 soldats – se trouve aux alentours de la ville. De plus, certains rapports font état de pillages répétés de la population locale par les milices alliées au Gouvernement, à Seleia et dans ses environs.

8. Bien que les affrontements directs entre les mouvements rebelles de Jebel Moon et les Forces armées soudanaises aient quasiment cessé au 25 février, les

mouvements de troupe signalés dans la zone semblent annoncer un regain de violence, qui mettrait en danger les quelque 20 000 civils présents dans la zone selon les estimations.

9. La période considérée a également été marquée par une escalade de la violence au Darfour-Sud. Le 29 février, une patrouille gouvernementale a été prise en embuscade à Amr Gedid, à environ 80 kilomètres au nord de Nyala, par les forces du M/ALS-Unité. Cinq soldats de l'armée gouvernementale auraient été tués et huit autres blessés lors de l'attaque. Le même jour, une patrouille de police gouvernementale a été attaquée par un groupe de miliciens à Domaya, à 7 kilomètres au nord-ouest de Nyala. Deux soldats de l'armée gouvernementale auraient été tués et 14 autres blessés. Le 1^{er} mars, un convoi commercial composé de 43 camions et camions-citernes escortés par la police gouvernementale a été pris en embuscade par les forces du M/ALS-Unité, près de Gabat Hamada, à 85 kilomètres au nord de Nyala. Six soldats de l'armée gouvernementale auraient été tués et six autres blessés au cours de l'attaque. Les autorités gouvernementales à Nyala ont fait savoir qu'un convoi de militaires et de personnel de police dépêché sur place était parvenu à récupérer une des quatre citernes dérobées.

10. On déplore par ailleurs des incidents intertribaux au Darfour-Nord comme au Darfour-Sud. Le 27 février, un groupe d'environ 160 hommes, à cheval et à dos de chameau, appartenant aux tribus Rizeigat et Salamat, ont attaqué les membres de la tribu Habaniya dans la ville d'El Sunita (Darfour-Sud). Outre les 21 personnes qui auraient été tuées pendant l'attaque, un certain nombre de civils ont été blessés et plusieurs secteurs d'El Sunita ont été incendiés. Six des assaillants auraient été tués et 21 autres capturés. Le 28 février, les Habaniya ont lancé une contre-attaque, tuant 60 personnes dans une zone située à l'est de Gereida. Au Darfour-Nord, les combats entre les tribus Zaghawa et Beni Hussein auraient provoqué le déplacement d'environ 300 personnes pendant la période considérée.

11. Les attaques dirigées contre le personnel humanitaire et son matériel continuent d'entraver considérablement les opérations humanitaires. Au cours des deux premiers mois de 2008, 54 véhicules ont été interceptés, dont 2 véhicules de la MINUAD et 32 camions affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM). Dix-huit chauffeurs travaillant en sous-traitance pour le PAM sont encore portés disparus. Pendant la même période, 14 locaux humanitaires ont été attaqués par des individus armés et quatre camps humanitaires ont été détruits et pillés au cours de la flambée de violence au nord d'El Geneina (Darfour-Ouest).

III. Situation humanitaire et en ce qui concerne les droits de l'homme

12. Bien que des civils aient été déplacés dans chacun des trois États du Darfour pendant le mois de février, la situation dans le couloir nord du Darfour-Ouest, notamment dans les villes de Sirba, Abu Suruj, Seleia, Bir Saliba, Seraf Jidad et Jebel Moon, est actuellement la plus préoccupante de la région. Depuis l'attaque de cette zone par le MJE en décembre 2007, le Gouvernement refuse l'accès des organismes humanitaires aux zones situées au nord de Seraf Jidad. Cette mesure prive de toute assistance humanitaire 160 000 personnes touchées par les combats. Le Gouvernement a indiqué qu'il ne rétablirait pas l'accès des convois humanitaires tant qu'il n'aurait pas complètement repris le contrôle de ces zones.

13. D'après les estimations, 12 000 civils, dont des travailleurs humanitaires locaux, ont fui au Tchad après les attaques menées le 8 février contre Abu Suruj, Sirba et Seleia. Un agent humanitaire a été tué lors des hostilités. Pendant les attaques qui s'en sont suivies le 18 février, les autorités gouvernementales ont interdit tous les vols humanitaires vers le nord d'El Geneina. Cette mesure a eu pour effet de couper les populations civiles concernées de toute aide humanitaire.

14. Les combats ayant diminué d'intensité dans certaines zones, les missions d'aide humanitaire ont pu se rendre à Kondobe, Sirba, Abu Suruj, Seraf Jidad et Seleia, et fournir ainsi une aide humanitaire d'urgence limitée. Si les personnes déplacées commencent petit à petit à retourner à Sirba et Seleia et reçoivent une assistance limitée, les travailleurs humanitaires n'ont toujours pas accès à la région de Jebel Moon, où se trouvent plusieurs milliers de personnes déplacées provenant de la région de Seleia, qui s'ajoutent aux 8 000 habitants environ touchés par le conflit.

15. Les attaques menées les 8 et 18 février au Darfour-Ouest constituent une violation du droit international humanitaire et de plusieurs normes fondamentales des droits de l'homme. Les habitants témoins de ces attaques ont signalé qu'un certain nombre de civils, notamment des femmes et des enfants, avaient été tués et blessés lors des hostilités. Selon plusieurs témoignages, les bombardements aériens ont frappé sans discernement, ne faisant aucune différence entre objectifs militaires et civils, et les moyens de guerre utilisés étaient disproportionnés.

IV. Effectifs et capacités de la mission

16. Au 29 février, l'effectif total de la MINUAD était de 9 212 agents en tenue, dont 7 467 militaires, 1 605 policiers et une unité de police constituée, ainsi que 1 312 civils.

17. Les hauts responsables de la mission et un grand nombre de membres du personnel civil recruté sur les plans international et national étant désormais déployés, plusieurs unités fonctionnelles ont pu véritablement commencer à travailler. Des unités chargées des affaires civiles, de l'information, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la liaison avec les organismes humanitaires ont été créées et ont, dans diverses mesures, projeté leur présence dans les différents secteurs.

18. L'Unité chargée des affaires civiles a tenu un certain nombre de consultations avec la société civile, afin de renforcer la primauté du processus politique et la capacité de la société civile à régler notamment les questions relatives à la terre, à la compensation, au partage des richesses et au retour et à la réinsertion des personnes déplacées. Ces consultations visaient également à trouver les moyens de renforcer certains des mécanismes essentiels de l'Accord de paix pour le Darfour, tels que le Conseil de paix et de réconciliation, ainsi qu'à renforcer les capacités des groupes de la société civile. Le secrétariat de la Commission préparatoire du dialogue Darfour-Darfour a engagé des consultations avec la diaspora du Darfour au Tchad et les États-Unis d'Amérique, et prévoit également de mener des consultations au Moyen-Orient. Ces activités complètent les efforts déployés par les envoyés spéciaux; elles sont coordonnées avec celles de l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation.

19. Des équipes et du matériel de lutte antimines ont été déployés dans la zone d'opérations de la mission. Les équipes de sensibilisation aux dangers des engins non explosés et des mines ont commencé à travailler dans la région rurale de Kutum, aux environs d'Hashaba (Darfour-Nord). Elles ont neutralisé deux bombes qui avaient été larguées par avion. Cette opération a été suivie par un constat général préalable mené sur environ 40 kilomètres carrés aux alentours d'Hashaba. La destruction des engins non explosés permettra aux habitants de la région de reprendre en toute sécurité leurs activités de culture et d'élevage.

20. La construction de l'infrastructure de la mission se poursuit, bien que très ralentie par le nombre insuffisant d'unités de génie militaire. Avec les modestes moyens dont elle dispose, la MINUAD s'efforce actuellement d'améliorer, d'étendre ou de déplacer 32 camps au Darfour et d'établir 2 camps supplémentaires. La création d'espaces de bureau supplémentaires pour la mission et la construction d'entrepôts en dur pour protéger le matériel sensible et précieux de la chaleur, de la poussière et des voleurs est une priorité. Il est également capital de construire des logements pour le personnel civil, l'offre étant très restreinte sur le marché local. Des arrangements contractuels ont été conclus pour l'approvisionnement de la mission en combustible et en rations, d'autres arrangements sont sur le point d'être passés pour d'autres fournitures essentielles.

V. Constitution des contingents et des forces de police

21. Le premier contingent de 135 personnes de la compagnie chinoise du génie est désormais installé de manière permanente dans le camp spécial de Nyala, où il met au point l'infrastructure de la mission à Nyala. Le déploiement à Nyala du corps principal de l'unité, soit 175 personnes, devrait être achevé d'ici au 5 avril. L'unité égyptienne des transports devrait arriver à Nyala le 16 mars, l'unité égyptienne du génie devrait arriver à El Geneina le 24 mars. L'hôpital nigérian de niveau II devrait arriver à El Geneina le 5 avril.

22. En ce qui concerne le déploiement d'unités d'infanterie supplémentaires à la MINUAD, le bataillon égyptien devrait déployer son premier contingent à Nyala le 19 mars, le reste du bataillon devant arriver le 15 avril. Le premier contingent du bataillon éthiopien devrait arriver à El Fasher le 7 avril. Le reste du bataillon sera déployé le 15 mai. Les préparatifs en vue du déploiement du bataillon d'infanterie thaïlandais et des forces de réserve et des unités de réserve de secteur népalaises se poursuivent. Ces forces seront déployées une fois que les bataillons égyptiens et éthiopiens seront arrivés au Darfour. Les cinq bataillons d'infanterie africains restant ne devraient pas être déployés avant la mi-2008, une fois achevés leurs programmes d'achat de matériel lourd.

23. Le déploiement en temps voulu de ces bataillons dépendra des efforts déployés par les pays donateurs pour renforcer les capacités des pays qui fournissent des contingents en matière de matériel, de formation et de soutien autonome. À cet égard, priorité sera donnée au renforcement des capacités des troupes existantes de l'ex-Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et de leurs contingents de relève, qui devraient se déployer au cours des trois ou quatre prochains mois. Il est absolument indispensable qu'à leur arrivée, les contingents de relève disposent des capacités et du matériel nécessaires pour assurer leur autonomie afin qu'ils puissent patrouiller et mener leurs opérations correctement.

24. À l'exception de la promesse de l'Égypte qui porte sur quatre hélicoptères tactiques légers, on attend encore des propositions crédibles en ce qui concerne les hélicoptères utilitaires et le reste des hélicoptères tactiques légers, l'avion de reconnaissance aérienne, et les unités de logistique et de transports. Le processus de recrutement de candidats dûment qualifiés pour les postes à pourvoir au quartier général de la force et aux états-majors de secteur se poursuit. Environ 599 officiers sur les 670 prévus sont actuellement déployés. L'accent reste mis sur la sélection et le déploiement d'officiers dûment qualifiés et compétents pour renforcer les effectifs des différents quartiers généraux.

25. Des préparatifs sont en cours pour l'arrivée des trois prochaines unités de police constituées d'Égypte, d'Indonésie et du Népal. Des visites préalables au déploiement ont été effectuées en Égypte et en Indonésie, du 23 au 30 janvier et du 2 au 8 février respectivement, pour inspecter les unités de police constituées. Le matériel lourd de l'unité de police constituée est arrivé à Port Soudan le 18 février.

26. Le déploiement d'unités de police constituées est une des priorités de la mission. Toutefois, un grand nombre de pays qui fournissent du personnel de police ne sont pas prêts à assurer un déploiement rapide. Pour les aider à prendre les dispositions nécessaires en vue du déploiement, le Département des opérations de maintien de la paix prévoit de dépêcher dans ces pays des missions d'évaluation chargées de recenser le matériel manquant et autres contraintes qui empêchent le déploiement des forces de police constituées dans la zone de la mission.

27. Il convient de noter que le déploiement de contingents militaires et d'effectifs de police a parfois été retardé du fait de la lenteur des transports terrestres au départ de Port Soudan. Aucun camion utilitaire n'est actuellement disponible pour transporter le matériel de l'unité de police constituée népalaise de Port Soudan au Darfour. La mission s'efforce de trouver d'autres solutions pour faire en sorte que le personnel et le matériel soient transportés dans la zone de la mission aussi vite que possible.

VI. Activités militaires et de police

28. La composante militaire a notablement renforcé ses activités dans la zone de la mission afin de marquer davantage sa présence et d'instaurer la confiance au sein de la population locale. Plusieurs centaines de patrouilles à court et long rayon d'action sont effectuées chaque mois dans l'ensemble du Darfour. Face aux récentes hostilités, en particulier dans la zone de Jebel Moon, la force a triplé le nombre de patrouilles et d'escortes de convoi visant à établir la confiance qu'elle effectue au Darfour-Ouest. Des patrouilles motorisées de la MINUAD ont été mises en place dans la zone située au sud de Jebel Moon à partir de Kulbus et d'El Geneina. Ces opérations limitées se poursuivront tant que la situation dans la zone concernée restera tendue. L'objectif à plus long terme est de positionner des contingents supplémentaires à Kulbus pour mener à bien le déploiement d'au moins une section. Les effectifs de police de la MINUAD comptent renforcer leur présence à Seleia dès que les installations nécessaires seront en place.

29. La MINUAD envisage de prendre des mesures supplémentaires à l'appui du secteur Ouest, afin de renforcer son contrôle de la région et de fournir une protection supplémentaire à la population locale. Il convient cependant de noter qu'il existe d'importantes contraintes logistiques, notamment en ce qui concerne la

présence des installations de base dans le camp de la zone de Seleia et la capacité de la mission à réapprovisionner ce camp, compte tenu de l'insuffisance des moyens de transport dont elle dispose actuellement.

30. Le commandant de la force a multiplié ses contacts avec les différentes parties pour permettre à la mission de mieux évaluer leurs mouvements, leurs intentions et leurs moyens, tout en faisant prendre conscience aux parties en question que la MINUAD est un acteur impartial au Darfour. Cette multiplication des contacts a été particulièrement importante lors de la récente crise de Jebel Moon. La mission continue de travailler avec le Gouvernement, le MJE et le M/ALS-Abdul Wahid pour s'assurer que les civils encerclés par les combats puissent se rendre en toute sécurité en lieu sûr.

31. Les éléments essentiels du Centre d'opérations conjoint, de la Cellule centrale d'analyse de la mission et de l'Antenne logistique commune ont été mis en place en février. Ces composantes de l'état-major de la mission contribueront considérablement à l'efficacité de la force et des états-majors de secteur et faciliteront l'adoption de stratégies mieux adaptées en ce qui concerne les opérations militaires et de police, notamment en assurant une utilisation plus rationnelle des observateurs militaires et des officiers de liaison.

32. L'unité de police constituée bangladaise est désormais située, avec la compagnie chinoise du génie, dans le camp spécial de Nyala. Régulièrement, elle effectue des patrouilles et escorte des personnes déplacées de Karma et d'autres camps situés près de Nyala pour faciliter la collecte de bois de chauffe. Le 27 février, l'unité a effectué une patrouille à long rayon d'action de Nyala à El Fasher, visitant ainsi six camps de personnes déplacées.

33. La composante de police de la MINUAD effectue actuellement en moyenne 125 patrouilles par jour, de 8 heures à 18 heures, dans 45 zones réparties sur 3 secteurs, en vue de renforcer la confiance. Des patrouilles nocturnes commencent à être menées à petite échelle dans certaines zones; elles devraient être étendues.

34. Un Comité de police commun destiné à lutter contre la criminalité a été inauguré le 4 février au quartier général de la police gouvernementale à Nyala (Darfour-Sud), sous la présidence du Chef de la police de l'État du Darfour-Sud. Parmi les membres de ce comité figurent des responsables des administrations du Darfour-Sud (immigration, police, douanes et sécurité de l'État), les Forces de défense populaires et l'Unité de police mobile, ainsi que le chef de la composante de police de la MINUAD. Le Comité se réunira régulièrement afin de régler les questions relatives aux opérations des effectifs de police de la MINUAD.

35. La MINUAD travaille en étroite collaboration avec le wali du Darfour-Sud aux fins de la création d'un comité commun de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Le Comité, composé de représentants du Gouvernement soudanais, de la MINUAD et des organismes des Nations Unies, supervisera et suivra toutes les affaires ayant trait à la violence à l'égard des femmes et des enfants.

VII. Dispositions financières

36. Dans sa résolution 62/232, l'Assemblée générale a autorisé l'ouverture d'un compte spécial pour la MINUAD et ouvert, aux fins de la mise en place de celle-ci, un crédit de 1 275 700 000 dollars, soit une enveloppe mensuelle de 106,3 millions de dollars, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

37. Au 28 février 2008, le montant des contributions reçues au titre du compte spécial pour la MINUAD s'élevait à 274,3 millions de dollars, le montant total des quotes-parts prévues étant de 1 267 200 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Au 30 novembre 2007, le montant total des quotes-parts non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 964 900 000 dollars.

38. Le remboursement des pays qui fournissent des contingents au titre des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents devrait avoir lieu en mars 2008, dans la limite des fonds disponibles.

VIII. Dispositions juridiques

39. À l'issue de longues négociations entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, le Représentant spécial conjoint, Rodolphe Adada, et le Ministre soudanais des affaires étrangères, Deng Alor, ont signé l'accord sur le statut des forces le 9 février 2008. Cet accord constitue un grand pas en avant vers le renforcement des capacités de la MINUAD, qui devrait pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, selon des modalités et dans des conditions clairement établies. Il est indispensable, pour garantir l'efficacité de la mission, que l'accord soit appliqué dans un esprit de transparence et de coopération.

40. Entre-temps, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies parachèvent l'échange de lettres qui définira leur partenariat au sein de la MINUAD.

IX. Obstacles au déploiement

41. La MINUAD continue de se heurter à un certain nombre d'obstacles logistiques qui entravent le déploiement rapide et efficace de la mission. Sa capacité à recevoir les unités à leur arrivée dépend de la construction de locaux d'hébergement temporaires, qui sont actuellement insuffisants pour accueillir le nombre important de contingents et d'effectifs de police prévus. Le Gouvernement n'a toujours pas fourni à la MINUAD le terrain demandé à El Geneina (Darfour-Ouest). Cette situation, qui a déjà des répercussions sur le plan logistique, retardera le déploiement de contingents et d'effectifs de police dans cette zone. En raison de la capacité de planification limitée de la MINUAD, du manque de terrain et du nombre insuffisant de facilitateurs actuellement déployés, les préparatifs en vue de déploiements supplémentaires sont ralentis.

42. Afin d'assurer l'équilibre de la représentation géographique des contingents dans chaque secteur, ainsi que l'équilibre des capacités parmi ceux-ci, il faudra redéploier un certain nombre de contingents actuellement au service de la MINUAD, lors de la prochaine relève. Cela exige d'importants efforts de planification pour faire en sorte que les structures d'appui nécessaires soient en

place, sachant que la capacité d'autonomie logistique varie d'un pays fournisseur de contingents à l'autre.

43. La force continue de se heurter à des obstacles logistiques alors qu'elle passe du réseau d'approvisionnement de la MUAS à celui de la MINUAD. De même, la mission doit faire face au vieillissement de son matériel, hérité de la MUAS. La qualité médiocre du matériel et des systèmes de communication nuit à l'efficacité des activités de commandement et de contrôle de la force. À cet égard, tant que le déploiement du matériel et des systèmes de transmission de l'ONU n'est pas achevé, la force n'a d'autre choix que d'envoyer les messages relatifs à ses opérations par l'intermédiaire d'un service Internet payant à destination de bases isolées.

44. Aucune annonce de contribution supplémentaire n'a été faite au sujet des unités d'aviation et de transport manquantes pendant la période considérée. La MINUAD a encore besoin d'une unité de transport terrestre lourd et une unité de transport terrestre de taille moyenne, de trois unités d'aviation militaire utilitaires (18 hélicoptères au total) et d'hélicoptères d'attaque supplémentaires pour répondre à l'intégralité des besoins opérationnels. Comme indiqué ci-dessus, l'Éthiopie a fait des promesses de contribution portant sur quatre hélicoptères d'attaque. Le Département des opérations de maintien de la paix poursuit les discussions avec les pays qui fournissent des contingents et les principales parties prenantes au sujet de la fourniture des deux autres hélicoptères tactiques légers, ainsi que des unités supplémentaires nécessaires. Le Département étudie également d'autres possibilités, telles que le transfert des moyens existants d'autres missions.

X. Négociations de paix

45. Les envoyés spéciaux de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU et l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation ont poursuivi la phase de consultation du processus de paix au Darfour en renforçant la collaboration avec les cinq grandes formations du Darfour – MJE, M/ALS-Abdul Shafie, M/ALS-Abdul Wahid, M/ALS-Unité et le Front uni de résistance (URF) – et le Gouvernement d'unité nationale. Pendant la période considérée, de fréquentes missions ont été effectuées au Darfour, à Djouba et dans la sous-région en vue de rencontrer les chefs et les représentants de ces mouvements. Au cours de ces réunions, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a examiné les efforts déployés par ces formations aux fins de l'unification, les solutions envisageables pour mettre sur pied une équipe de négociation commune, une plateforme commune pour les pourparlers, un accord de cessation des hostilités, la participation de la société civile et d'autres questions connexes.

46. Néanmoins, la situation en matière de sécurité au Tchad et dans le Darfour-Ouest a nui à la capacité de l'Équipe de médiation à mener les consultations prévues avec les formations et à la capacité de ces formations à se consulter. Cet état de fait a ralenti les efforts d'unification actuellement déployés, en particulier ceux visant à établir une position et une équipe de négociation communes. Les cinq grandes formations, créées en décembre 2007, demeurent inchangées et aucune nouvelle coalition n'a vu le jour.

47. Afin de soutenir l'initiative en faveur de l'unification lancée par le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan à Djouba, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation s'est efforcée de faciliter le transport

de plusieurs représentants de ces formations de Djouba au Darfour (M/ALS-Abdul Shafie) et du Darfour à Djouba (URF). Étant donné la précarité qui règne sur le plan de la sécurité au Darfour et aux frontières, les opérations aériennes ont été temporairement reportées.

48. Parallèlement, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, la MINUAD et le dialogue et la consultation Darfour-Darfour ont collaboré à la mise au point d'un plan d'action et d'une stratégie pour assurer la participation des organisations de la société civile, des représentants des personnes déplacées et des chefs traditionnels et tribaux au processus politique. L'Équipe d'appui travaille également en étroite collaboration avec la MINUAD sur les questions de fond que sont l'information, les questions militaires et sécuritaires, les affaires civiles et les droits de l'homme.

49. L'Équipe d'appui continue également de coopérer avec les partenaires régionaux et internationaux. Les Envoyés spéciaux ont ainsi tenu des consultations informelles avec leurs partenaires, à Genève les 17 et 18 mars, afin de parvenir à une communauté de vues sur la marche à suivre dans le cadre du processus politique. Les participants ont estimé que la sécurité était actuellement la priorité au Darfour et que tout devait être fait pour améliorer la situation dans ce domaine et encourager les parties concernées à mettre fin à la violence.

XI. Observations

50. Pour que la MINUAD soit une force efficace, capable de protéger la population du Darfour, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour déployer la mission rapidement et avec tous les moyens nécessaires. Comme indiqué lors des entretiens que j'ai menés avec le Président du Soudan, Omar Hassan el Bechir, à Dakar, le 13 mars, le déploiement accéléré des bataillons égyptien et éthiopien est désormais la première priorité. Une fois ces bataillons arrivés, la priorité ira au déploiement des unités thaïlandaise et népalaise, qui sont prêtes à être déployées et disposent des capacités requises pour faire de la MINUAD une force efficace.

51. Bien que le Département des opérations de maintien de la paix et l'ensemble des services et fonctionnaires compétents du Secrétariat de l'ONU continuent d'étudier les solutions envisageables en ce qui concerne le matériel d'aviation et de transport manquants, il appartient aux États Membres de faire les promesses de contribution nécessaires pour fournir ces capacités indispensables, ou d'intervenir auprès d'autres États en mesure de le faire. Si la MINUAD devait se déployer sans ces moyens indispensables, elle ne serait pas en mesure de faire face aux difficultés et à l'environnement complexe qui l'attendent.

52. Les tensions entre le Tchad et le Soudan ont également un effet déstabilisateur sur le Darfour. Je demande à chacun des deux pays de s'abstenir d'appuyer les groupes rebelles de la partie adverse et les invite à trouver une solution pacifique à l'instabilité qui règne dans la zone frontalière. À cet égard, je me réjouis à l'avance de l'application de l'Accord de Dakar, signé par le Président el Bechir et le Président Idriss Déby, qui engage les deux pays à normaliser leurs relations et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rétablir la sécurité dans la zone frontalière.

53. La violence au Darfour, en particulier au Darfour-Ouest, continue de se solder par le déplacement et la souffrance de dizaines de milliers de civils innocents et ne

peut que ralentir le déploiement de la MINUAD. J'exhorte toutes les parties concernées à renoncer immédiatement à la confrontation militaire, à s'engager en faveur du processus politique afin de trouver une solution pacifique à la crise et, à cette fin, à fournir un appui et une coopération sans faille aux efforts déployés par les Envoyés spéciaux.
